



SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST

*Conseil communal du 29/04/2026*

**Réponse à l'interpellation n°24 :**

**« Politique tarifaire communale en matière de passeports et protection du pouvoir d'achat des habitants de Saint-Josse ; Interpellation introduite par M. AKTAS Seydi, Conseiller communal LB »** (ordre du jour)

Monsieur le conseiller communal,

Je vous remercie pour votre interpellation qui souligne en effet la volonté de concilier service public de qualité, accessibilité et soutien du pouvoir d'achat des familles.

Le Service Population a procédé aux recherches nécessaires relatives aux nouveaux tarifs applicables aux documents d'identité et aux passeports.

Dans ce cadre, l'ensemble des 19 Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont été consultées afin d'établir une comparaison précise des tarifs pratiqués pour les cartes d'identité et les passeports.

Il ressort de cette analyse comparative que les tarifs appliqués à Saint-Josse-ten-Noode s'inscrivent dans une volonté de maintenir un niveau modéré, en cohérence avec une politique communale attentive à la préservation du pouvoir d'achat de nos habitants.

Cette orientation tarifaire relève d'un choix politique tarifaire pour les années à venir, tout en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles les communes sont confrontées.

Toute évolution future fera l'objet d'une évaluation équilibrée, conciliant impératifs financiers et maintien de l'accessibilité des services à la population.